

Aides financières Covid-19

Accompagnement à la création d'entreprise

Subventions pour la croissance et la relance des TPE, PME et ETI

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Prêt Rebond à taux zéro (avec BPI France)	pret-rebond.iledefrance.fr/	Prêt exceptionnel à taux zéro sans garantie personnelle du dirigeant, afin de renforcer la trésorerie	TPE et PME avec 12 mois d'activité minimum	De 10 000€ à 300 000€ sur 7 ans (+2 ans de différé de remboursement)	Candidature sur pret-rebond.iledefrance.fr	pret-rebond.iledefrance.fr
Aide au loyer pour la relance des commerces	www.iledefrance.fr/aide-au-loyer-pour-la-relance-des-commerces	Subvention exceptionnelle en soutien aux petits commerces faisant face à une situation financière dégradée en raison de la crise sanitaire actuelle, pour le paiement des loyers de novembre 2020	Commerces de proximité, bars, restaurants et artisans <10 salariés et dont CA <2M€, hors restauration rapide, créés avant le 15/10/2020, locataires de leurs locaux auprès d'un bailleur autre que social ou public, ayant dû fermer au 30/10/2020	Subvention forfaitaire de 1 000€	Candidature en ligne sur aides-urgence-covid19.iledefrance.fr/ jusqu'au 22 mars 2021	relancecommerces@iledefrance.fr
Entrepreneur #Leader (réseau de partenaires)	www.iledefrance.fr/entrepreneurleader	Dispositif pour faciliter la création ou la reprise d'une entreprise : conseil pour finaliser le projet (12h max), accompagnement financier, suivi long-terme (3 ans max)	Créateurs, repreneurs et dirigeants d'une entreprise <3 ans	Conseil et accompagnement (gratuité ou 70€/90€ à la charge de l'entrepreneur selon les cas), financement du projet de création/reprise	Contactez directement l'un des partenaires du réseau (voir sur le site de la région)	www.iledefrance.fr/entrepreneurleader
TP'up Relance	www.iledefrance.fr/tpup	Dans un contexte de mutations, subvention de projets de très petites entreprises pour : - la sauvegarde d'activités et de savoir-faire menacés - la croissance à fort potentiel de création d'emplois directs et indirects - la production sur le territoire régional de produits et/ou services stratégiques	TPE franciliennes, quel que soit leur structure juridique, et qui n'étaient pas en difficulté au 31 décembre 2019	Jusqu'à 55 000€ pour un plan stratégique sur 12-18 mois. Le plafond pourra être exceptionnellement porté à 150 000€ pour des projets à fort impact et à 800 000€ pour des projets déterminants dans la création ou la sauvegarde d'un nombre très élevé d'emplois et/ou de filières d'activité	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr Etude des dossiers en continu	aides.economiques@iledefrance.fr

TPE : <10 salariés, CA annuel <2M€ ou bilan annuel <2M€ **PME** : <250 salariés, CA 50M€ ou bilan <43M€ **ETI** : 250-4999 salariés, CA <1,5Mds€ ou bilan annuel <2Mds€

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
PM'up Relance	www.iledefrance.fr/appel-projets-pmup-relance	Dans un contexte de mutations, subvention aux entreprises porteuses de projets de : - sauvegarde d'activités et de savoir-faire menacés - croissance à fort potentiel de création d'emplois directs et indirects - production sur le territoire régional de produits et/ou services stratégiques	PME et ETI franciliennes, quel que soit leur structure juridique, et qui n'étaient pas en difficulté au 31 décembre 2019	Jusqu'à 250 000€ pour un plan de développement sur 3 ans. Le plafond pourra être exceptionnellement porté à 500 000€ pour des projets à fort impact et à 800 000€ pour des projets déterminants dans la création ou la sauvegarde d'un nombre très élevé d'emplois et/ou de filières d'activité	Candidature sur PMUP (iledefrance.fr) Etude des dossiers en continu	aides.economiques@iledefrance.fr
Innov'up (avec BPI France)	www.iledefrance.fr/innovup	Subvention/avance pour soutenir des projets de recherche, développement et innovation, à retombées territoriales positives	TPE – PME – ETI, associations	Jusqu'à 500 000€ de subvention, et 3M€ d'avance récupérable	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr ; étude des dossiers en continu	aides.economiques@iledefrance.fr
AAP Innov'up Expérimentation Tech & Secours	www.iledefrance.fr/appel-projets-innovup-experimentation-tech-secours	Subvention pour l'expérimentation de solutions innovantes concrètes pour optimiser et améliorer les pratiques des services départementaux d'incendie des Yvelines, de Seine-et-Marne et de l'Essonne : voir le cahier des charges sur le site de la région	TPE, PME et ETI, quelle que soit leur forme juridique	Subvention jusqu'à 500 000€ complétée si besoin d'une avance récupérable jusqu'à 3M€	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr ; appel à projets ouvert jusqu'au 26 mars 2021	Innovup-expe-secours@iledefrance.fr
Pack Relance Industrie	www.iledefrance.fr/pack-relance-ile-de-france	Accompagnement sous la forme d'un diagnostic et d'un plan d'actions pour la relance des entreprises industrielles franciliennes frappées par la crise sanitaire et économique du Covid-19	PME et ETI industrielles franciliennes ayant subi un arrêt ou une baisse d'activité du fait de la pandémie	100% du coût de l'accompagnement : diagnostic complet de la situation de l'entreprise en 3 jours	Candidature en ligne sur la plateforme pwc.qualtrics.com/jfe/form/SV_8ldkM3Vsd6CArVc Appel à manifestations d'intérêt ouvert jusqu'au 12 avril 2021	packrelance@iledefrance.fr

TPE : <10 salariés, CA annuel <2M€ ou bilan annuel <2M€ **PME** : <250 salariés, CA 50M€ ou bilan <43M€ **ETI** : 250-4999 salariés, CA <1,5Mds€ ou bilan annuel <2Mds€

Dispositifs entreprises industrielles
 Filière bois francilienne
 Création de tiers-lieux
 Dispositifs commerces de proximité

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Soutien à l'investissement industriel dans les territoires (avec l'Etat)	relance.projets-territoriaux.bpi.fr/	Dans le cadre du plan de relance de l'Etat, subvention de projets industriels matures et à retombées positives pour le territoire francilien	Entreprises, associations, groupements d'employeurs ou établissements de formation	Différents régimes d'aide selon les projets. Au maximum, taux d'intervention de 50% des dépenses éligibles, et subvention maximale de 800 000€	Candidature en ligne sur la plateforme demarches-simplifiees.fr Dispositif ouvert jusqu'au 01/06/2021	Contact BPI : relance.projets-territoriaux@bpifrance.fr 0123456789
Accompagnement Smart Industrie (avec le CETIM)	www.accompagnement-smart-industrie.com/	Accompagnement sur des thématiques technologiques, humaines et organisationnelles par des experts, afin d'améliorer la performance industrielle et la compétitivité des PMI	PMI issues des filières stratégiques	Prise en charge du coût de l'accompagnement par la région IDF entre 80% et 100% selon le parcours choisi	www.accompagnement-smart-industrie.com/	www.accompagnement-smart-industrie.com/
Création/modernisation de scieries artisanales et semi-industrielles	www.iledefrance.fr/creation-ou-modernisation-de-scieries	Subvention pour la création, la modernisation et le développement d'entreprises de première transformation des bois	PME	Jusqu'à 50% des dépenses éligibles dans la limite de 500 000€ par projet	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr Etude des dossiers en continu	foret_energie_biosources@iledefrance.fr
Développement d'unités de transformation du bois et de matériaux biosourcés	A venir	Subvention pour soutenir les études et les investissements matériels liés au développement d'activités industrielles dédiées à la transformation du bois et autres matériaux biosourcés	Tous types d'entreprises et de collectivités	Assiette des dépenses éligibles requise > 1M€. Subvention jusqu'à 50% des dépenses éligibles HT, et à hauteur de 1M€ max par projet	Ouverture du dispositif à venir. La candidature s'effectuera sur mesdemarches.iledefrance.fr	ami_biosources@iledefrance.fr
Aide à la création de tiers-lieux	www.iledefrance.fr/appele-projets-aide-la-creation-de-tiers-lieux	Subvention pour la création et l'aménagement d'espaces partagés accueillant des indépendants, des petites entreprises, des télétravailleurs	Tous types d'acteurs : associations, collectivités, entreprises...	Jusqu'à 40% des dépenses éligibles (aménagement, équipement, études uniquement)	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets	aides.economiques@iledefrance.fr
Challenge 1001 Gares de demain SNCF et IDFM	garesdedemain.1001gares.fr/la-demarche.html	Appel à projets de la SNCF Gare & Connexion et d'IDFM pour le développement de services de proximité dans les gares	Tous types de porteurs de projet	Accompagnement à l'élaboration du projet, financement des travaux	Candidature sur garesdedemain.1001gares.fr/la-demarche.html	garesdedemain.1001gares.fr/la-demarche.html

TPE : <10 salariés, CA annuel <2M€ ou bilan annuel <2M€ PME : <250 salariés, CA 50M€ ou bilan <43M€ ETI : 250-4999 salariés, CA <1,5Mds€ ou bilan annuel <2Mds€

Dispositifs pour les commerces de proximité

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Aide au commerce de proximité en milieu rural	www.iledefrance.fr/aide-aux-commerces-de-proximite-en-milieu-rural	Subvention aux commerces de milieu rural pour le développement de leur activité : mise aux normes, aménagement/acquisition de locaux, acquisition de fonds commerciaux ou artisanaux...	Commerces de proximité établi dans une commune <10 000 habitants, hors Grand Paris, CA <1M€ et surface du projet <300m ²	Jusqu'à 30% maximum des dépenses subventionnables, et dans la limite de 50 000€ de subvention	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr Etude des dossiers en continu	Direction agriculture, ruralité et forêt sophie.guiot@iledefrance.fr
Aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI	www.iledefrance.fr/aide-la-revitalisation-commerciale-des-communes-et-epci	Subvention pour favoriser l'attractivité des territoires ruraux et revitaliser les centres-villes : rénovation et aménagements de rues piétonnes, marchés, acquisition foncière...	Communes <10 000 habitants hors Grand Paris, prioritairement <5 000 habitants, EPCI ruraux	Jusqu'à 150 000€ pour les communes et 200 000€ pour les EPCI Taux d'intervention : 50% des dépenses subventionnables qui doivent être supérieures à 50 000€ HT	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr Etude des dossiers en continu	Direction agriculture, ruralité et forêt sophie.guiot@iledefrance.fr
Chèque numérique pour un commerce connecté – 1	www.iledefrance.fr/cheque-numerique-pour-un-commerce-connecte	Chèque pour améliorer la gestion et faire croître les ventes des commerces grâce à des outils digitaux (Click & collect...)	Commerçants et artisans (dont les artisans d'art) de proximité <20 salariés, avec ou sans point de vente, sédentaire ou non	Jusqu'à 1 500€	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr Etude des dossiers en continu	Question sur le dispositif : aides.economiques@iledefrance.fr Question sur votre dossier : chequenumerique@cci-paris-idf.fr
Chèque numérique pour un commerce connecté – 2	www.iledefrance.fr/cheque-numerique-pour-un-commerce-connecte-volet-2-communes-et-leurs-groupements	Subvention pour le déploiement de solutions digitales en faveur de l'activité des commerces (création d'une place de marché virtuelle...)	Communes et leurs groupements	Jusqu'à 10 000€	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr Etude des dossiers en continu	aides.economiques@iledefrance.fr

TPE : <10 salariés, CA annuel <2M€ ou bilan annuel <2M€ **PME** : <250 salariés, CA 50M€ ou bilan <43M€ **ETI** : 250-4999 salariés, CA <1,5Mds€ ou bilan annuel <2Mds€

Prêt et aide au prêt

Participation au capital de jeunes entreprises

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Contrat de développement transmission (avec BPI France)	www.iledefrance.fr/contrat-de-developpement-transmission	Prêt pour faciliter le financement de la reprise de PME, dans le cadre d'une première transmission par une société holding ou de la reprise par une ou des société(s) existante(s). Dépenses éligibles : achat majoritaire de parts ou d'actions, de fonds de commerce, frais d'acquisition...	TPE et PME indépendantes, quelle que soit leur forme juridique	Prêt sans garantie ni caution personnelle, d'un montant de 40 000 à 650 000€ sur une durée 7 ans. Accompagne systématiquement un prêt bancaire de 5 ans qui peut bénéficier d'une garantie BPI France	Contact du bureau BPI le plus proche : https://www.bpifrance.fr/Contactez-nous	Site de la BPI - Site de la région
Fonds régional de garantie (avec BPI France)	www.iledefrance.fr/fonds-regional-de-garantie	Co-garantie pour faciliter l'octroi de prêts bancaires, limiter la caution solidaire du dirigeant, et pour soutenir les entreprises tout au long de leur cycle de vie	PME franciliennes ne répondant pas à la notion d'entreprises en difficulté	Co-garantie du prêt bancaire jusqu'à 70%	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr	aides.economiques@iledefrance.fr
Prêt croissance TPE (avec BPI France)	www.iledefrance.fr/pre-croissance-tpe	Prêt pour la croissance, à taux préférentiel, sans garantie personnelle ni sûreté réelle, et en co-financement	Entreprises >3 ans et <50 salariés, présentant un résultat net positif	Entre 10 000€ et 50 000€ sur 5 ans (+1 an de différé de remboursement)	precroissancetpe-iledefrance.bpifrance.fr Etude des dossiers en continu	precroissancetpe-iledefrance.bpifrance.fr
Prêt d'amorçage (avec BPI France)	www.iledefrance.fr/pre-damorçage	Prêt sans garantie ni caution personnelle pour soutenir les petites entreprises innovantes, et les aider à lever des fonds	Entreprises innovantes <5 ans et ayant déjà obtenu une aide publique	Entre 50 000€ et 300 000€ sur 8 ans (+ 3 ans de différé de remboursement)	www.iledefrance.fr/pre-damorçage	www.iledefrance.fr/pre-damorçage
Paris Region Venture Fund	www.iledefrance.fr/paris-region-venture-fund	Fonds d'investissement dédié aux jeunes entreprises innovantes, afin de soutenir leurs premiers développements	Entreprises innovantes dont le CA <1M€	Prise de participations minoritaires de 100 000€ à 1M€ pour un premier investissement, et jusqu'à 3,2M€ pour un refinancement	frci-idf.com/nous-contacter/	www.iledefrance.fr/paris-region-venture-fund
invESS Ile-de-France	www.iledefrance.fr/invess-ile-de-france	Fonds d'investissement dédié aux structures de l'économie sociale et solidaire à fort potentiel	Entreprises de l'ESS	Entre 100 000€ et 300 000€ de fonds propres ou quasi propres, pour 7-10 ans	esfingestion.fr/invess-ile-de-france.html Etude des dossiers en continu	esfingestion@esfingestion.fr

TPE : <10 salariés, CA annuel <2M€ ou bilan annuel <2M€ PME : <250 salariés, CA 50M€ ou bilan <43M€ ETI : 250-4999 salariés, CA <1,5Mds€ ou bilan annuel <2Mds€

Subvention pour l'adoption de pratiques environnementales par les entreprises

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Acquisition de véhicules propres par les TPE et PME franciliennes	www.iledefrance.fr/acquisition-de-vehicules-propres-par-les-professionnels	Subvention pour l'achat de véhicules électriques, à hydrogène, au gaz, ou hybrides rechargeables (taxis uniquement)	Entreprises <50 salariés, ayant leur siège en IDF, CA <10M€	Jusqu'à : 6 000€ pour un véhicule léger <3,5t ; 9 000€ pour un véhicule >3,5t ; 15 000€ pour les véhicules de transport de marchandises	Candidature sur mesdemarches.iledelfrance.fr Etude des dossiers en continu	gestionvehiculespropres@asp-public.fr
Projets de prévention et réduction des déchets	www.iledefrance.fr/projets-de-prevention-et-reduction-des-dechets	Subvention pour les projets favorisant l'évolution des pratiques de conception, dans une logique de réduction des déchets et de leur nocivité (éco-conception, compostage...)	Tous types d'acteurs dont entreprises	Pour les entreprises, jusqu'à 50% des dépenses éligibles dans la limite de 250 000€ par projet Eligible au budget participatif	Prise de contact zerodechet@iledelfrance.fr , puis candidature sur mesdemarches.iledelfrance.fr	zerodechet@iledelfrance.fr
Projets de tri et de recyclage des déchets des entreprises	www.iledefrance.fr/projets-de-tri-et-de-recyclage-des-dechets-des-entreprises	Subvention pour les études, équipements, installations permettant de réduire les flux de déchets émanant des activités économiques (élaboration de diagnostics, développement d'une démarche de filière, aménagement de déchetteries...)	Entreprises, fédérations et chambres consulaires, associations, acteurs de l'ESS, exploitants agricoles	Etudes de faisabilité : jusqu'à 50% des dépenses éligibles et max 100 000€ Travaux et équipements : max 15% des dépenses et 150 000€ Investissements collecte et tri des déchets des artisans : max 30% des dépenses et 300 000€ Eligible au budget participatif	Prise de contact avec zerodechet@iledelfrance.fr , puis candidature sur mesdemarches.iledelfrance.fr	zerodechet@iledelfrance.fr
Accompagner le développement des ressourceries, du réemploi et de la réutilisation	www.iledefrance.fr/accompagner-le-developpement-des-ressourceries-du-reemploi-et-de-la-reutilisation	Subvention pour la réalisation d'études, la création/amélioration de ressourceries, de structures de réutilisation et de réemploi innovantes, la mise en place d'équipements adaptés dans des déchetteries...	Plusieurs types d'acteurs dont entreprises	Jusqu'à 30% des dépenses éligibles en investissement et maximum 200 000€ Eligible au budget participatif	Prise de contact avec zerodechet@iledelfrance.fr puis candidature sur mesdemarches.iledelfrance.fr	zerodechet@iledelfrance.fr

TPE : <10 salariés, CA annuel <2M€ ou bilan annuel <2M€ **PME** : <250 salariés, CA 50M€ ou bilan <43M€ **ETI** : 250-4999 salariés, CA <1,5Mds€ ou bilan annuel <2Mds€